

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00207

Numéro SIREN : 477 507 206

Nom ou dénomination : S.A.R.L. AMJ

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt 4934



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

KJ/2004 B 00207

**SA SOGETEC
PORT FREJUS
36 PLACE DEI DOUFIN LE PALADIEN BÂT B
83600 FRÉJUS**

Nos références : KJ/2004 B 00207

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : S.A.R.L. AMJ

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Impasse des Colombes
CHEMIN DE FONDURANE
83440 MONTAUXOUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 477507206 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 01/08/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 29/07/2022, enregistré sous le numéro 2022/4934, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 01/08/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



SARL AMJ

IMPASSE DES COLOMBES
CHEMIN DE FONDURANE
83440 MONTAUROUX

22/4984

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

01 AOUT 2022

83000 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

*Original conforme
à l'original*



SOGETEC

36 PLACE DEI DOUFIN
LE PALADIEN BAT B
83600 FREJUS
04.94.44.54.60

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 106 911.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 422.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	998		
TOTAL	998		
TOTAL GENERAL	998		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			998	998
TOTAL			998	998
TOTAL GENERAL			998	998

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Désignation de l'entreprise SARL AMJAdresse de l'entreprise IMPASSE DES COLOMBES

83440 MONTAUXOUX

Néant ☐ *Numéro SIRET * 4 7 7 5 0 7 2 0 6 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 0Net
3Net
4

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

998

998

998

Total I (5)

044

048

998

998

998

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

070

Autres * (3)

072

074

105 914

105 914

100 673

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

086

Charges constatées d'avance *

092

094

196

Total II

096

098

105 914

105 914

100 870

Total général (I+II)

110

112

106 912

106 912

101 868

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

7 500

7 500

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

750

750

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

58 590

57 437

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

1 423

1 153

Provisions réglementées

140

Total I

142

68 263

66 840

Total II

154

Provisions pour risques et charges

Emprunts et dettes assimilées

156

5

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

4 423

3 307

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

32 660

172

34 220

31 720

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

38 649

35 027

Total général (I + II + III)

180

106 912

101 868

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

66

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SART. AMT

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 1 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13	1	13	1
Ventes de marchandises *	209	210		
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214		
services *	217	218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	5 241	5 470
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	5 241	5 470
CHARGES D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13	1	13	1
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	3 501	3 817
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
Rémunérations du personnel *		250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
Dotations aux amortissements *		254		
Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260		262	0	
Total des charges d'exploitation (II)		264	3 501	3 817
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	1 739	1 654
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13	1	13	1
Produits financiers (III)		280		
Produits exceptionnels (IV)		290		
Charges financières (V)		294	317	500
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348		300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	1 423	1 153
B - RÉSULTAT FISCAL		312	1 423	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		330		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Entrepren. nouvelles (44 sexies) 986		987		
Zone franche urbaine (44 sexies A) 987		988		
Reprise d'entrepren. en diffi-culté (44 septies) 981		989		
Jeune entreprise innovante (44 sexies A1) 989		990		
Divers ZFA NG (44 quaterdecies) 345		344		
Investissements outre-mer 344		346		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		993		
Créance due au report en arrière du déficit 346		992		
Zone de développe-ment prioritaire (44 septdecies) 993		992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	1 423	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : * 3.....7.86		360	1 423	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370	0	372

SARL AMJ

AU CAPITAL DE 7.500 €
SIEGE SOCIAL : Chemin de Fondurane
Impasse des Colombes
83440 MONTAUROUX

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

01 AOÛT 2022

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n° 2216934

RCS DRAGUIGNAN B 477 507 206
--

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 JUIN 2022 A 11 H 30

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE QUATORZE JUIN A ONZE HEURES TRENTA

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

NOMS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
Joseph GUGLIELMELLI	375	
Gilles PASCAL	375	
TOTAL	750	Parts de 10 € chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

68

Monsieur Gilles PASCAL, gérant de la Société préside la séance et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Le rapport de gestion de la gérance
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Le texte des projets de résolutions

Le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ Quitus à la gérance
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ Rémunération de la gérance
- ✓ Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Questions diverses
- ✓ Délégation de pouvoirs en vue des formalités

Le gérant donne ensuite lecture du Rapport de la Gérance, commente les comptes clos le 31 DECEMBRE 2021 et répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'Ordre du Jour.



22 / 0934

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesquels font apparaître un BENEFICE de 1.423 €.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

UNANIMITE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

UNANIMITE

Compte tenu :

. des Autres Réserves	58.590 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>1.423 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 60.013 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	60.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>13 €</u>
	60.013 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale constate qu'une distribution est intervenue en date du 13 février 2017 pour un montant de 56.000 € bruts. Plus aucune autre distribution n'est intervenue depuis.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

QUATRIEME RESOLUTION

REMUNERATION DE LA GERANCE

UNANIMITE

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

UNANIMITE



CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

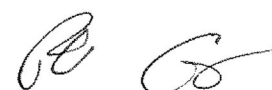
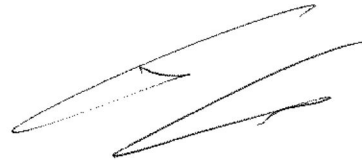
UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE .

Gilles PASCAL



Joseph GUGLIELMELLI



SARL AMJ

AU CAPITAL DE 7.500 €
SIEGE SOCIAL : Chemin de Fondurane
Impasse des Colombes
83440 MONTAUROUX

RCS DRAGUIGNAN B 477 507 206

--

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 JUIN 2022 A 11 H 30

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesquels font apparaître un BENEFICE de 1.423 €.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. des Autres Réserves	58.590 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>1.423 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 60.013 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	60.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>13 €</u>
	60.013 €



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale constate qu'une distribution est intervenue en date du 13 février 2017 pour un montant de 56.000 € bruts. Plus aucune autre distribution n'est intervenue depuis.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Assemblée Générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

QUATRIEME RESOLUTION
REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

CINQUIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

Le gérant,
Gilles PASCAL

